

SAISON 2022 - 2023



BAREME DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES – JEUNES ARBITRES ET ARBITRES-ASSISTANTS (Futsal inclus)

(adopté par Comité Directeur du 4 juillet 2022)



1 – FRAIS DE DEPLACEMENT : toutes Catégories (Adultes et Jeunes)	MONTANT
1 - Dans un rayon inférieur ou égal à 20 kms	40,00 €
2 - Dans un rayon de 21 à 30 kms	50,00 €
3 - Dans un rayon de 31 à 40 kms	55,00 €
4 - Dans un rayon de 41 à 50 kms	59,00 €
5 - Dans un rayon de 51 à 60 kms	61,00 €
6 - Dans un rayon de 61 à 70 kms	64,00 €
7 - Dans un rayon de 71 à 80 kms	66,00 €
8 - Dans un rayon de 81 à 90 kms	75,00 €
9 - Dans un rayon de 91 à 100 kms	82,00 €
10 - Dans un rayon de 101 à 110 kms	90,00 €

BAREME D'INDEMNITES DE MATCHS (Futsal inclus)

(adopté par Comité Directeur du 4 juillet 2022)

2 - INDEMNITES DE PREPARATION ET D'EQUIPEMENT	ARBITRE CENTRAL	ARBITRE - ASSISTANT
Matchs Seniors D1 / Coupe de Lyon et du Rhône : à partir 32èmes	40,00 €	28,00 €
Matchs Seniors D2	33,00 €	26,00 €*
Matchs Seniors D3 – Coupe de Lyon et du Rhône : premiers tours – Coupes de Groupements	31,00 €	26,00 €*
Matchs Seniors D4 – D5 – Seniors Féminines à 11 – Coupe Vial	30,00 €	26,00 €*
Matchs Seniors Futsal D1	24,00 €	X
Matchs Seniors Futsal D2 – D3 – D4 – Coupe de Lyon et du Rhône, Coupe de l'Avenir	20,00 €	X
Matchs Foot Entreprise – Forfait (déplacement compris)	50,00 €	X
Matchs Vétérans – Forfait (déplacement compris)	50,00 €	X
Matchs Foot- Loisirs – Forfait (déplacement compris)	50,00 €	X
Match Foot Entreprise - Vétérans – Foot Loisirs - Si absence d'une équipe (déplacement seul)	36,00 €	X
Matchs U20 D1	33,00 €	24,00 €
Matchs U20 – Coupes de Lyon et du Rhône – U18 Féminines à 11	29,00 €	22,00 €*
Matchs U17 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements	27,00 €	20,00 €*
Matchs U15 – Coupes de Lyon et du Rhône et de Groupements	25,00 €	20,00 €*
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation disputés sur une seule rencontre - Forfait (déplacement compris)	46,00 €	X
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation disputés en PLATEAUX (quel que soit le nombre de matchs sur une demi-journée) - Forfait (déplacement compris)	60,00 €	X
Matchs à effectif réduit y compris le football d'animation disputés en PLATEAUX (quel que soit le nombre de matchs sur une journée) - Forfait (déplacement compris)	80,00 €	X
Finales Coupes de Groupements Seniors (forfait déplacement + indemnité équipement)	82,00 €	76,00 €
Finales Coupes de Groupements Jeunes (forfait déplacement + indemnité équipement)	74,00 €	70,00 €
Finales Coupes de Groupements Seniors - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	108,00 €	X
Finales Coupes de Groupements Jeunes - 2 matchs (forfait déplacement + indemnité équipement)	96,00 €	X

(*) assistants désignés en nocturnes (D2) ou décisions Commissions ou demandes des clubs

Voir les nota au dos

NOTA :

- 1 - Pour le kilométrage, ne compter que le trajet aller.
- 2 - Les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs (sauf pour la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors à partir des demi-finales -établissement feuilles de recettes). Pour les matchs de FUTSAL, le barème des frais de déplacement est identique à celui du foot à 11 avec ajout d'une indemnité de match (cf lignes Futsal dans tableau). **Un seul arbitre est désigné par match.**
- 3 - **En cas d'absence d'une équipe, l'équipe présente assurera le règlement de sa quote – part des frais d'arbitrage (moitié des frais de déplacement uniquement). L'arbitre demandera au District de Lyon et du Rhône le remboursement de la quote-part du club absent. Cette somme sera automatiquement prélevée sur le compte du club, sur présentation par l'arbitre d'un rapport et d'un justificatif (AG DLR 14/06/08).**
- 4 - En cas d'absence de règlement le jour de la rencontre, le club fautif sera amendé de **75** euros
- 5 - En cas de trop-perçu par un arbitre, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de **25** euros
En cas de récidive, remboursement du trop-perçu aux 2 clubs, plus une amende de **40** euros
En cas de multi- récidive, remboursement du trop- perçu aux 2 clubs, plus une amende de **100** euros, ainsi qu'une proposition de radiation soumise à l'approbation du Comité Directeur.
- 6 - Si un arbitre officiel, ne représentant pas l'un des 2 clubs en présence, présent à un match, est amené à remplacer l'arbitre officiellement désigné (absent), il ne percevra que l'indemnité dite de préparation et d'équipement
- 7 – Pour les rencontres **Seniors D1, Seniors D2, Seniors D3, U20 D1, U17 D1, et Seniors Futsal D1**, les arbitres sont défrayés directement par le District (pas d'envoi de fiches de frais).
Une caisse de péréquation est mise en place par le District (4 appels de fonds durant la saison pour les clubs concernés).
ATTENTION EN SENIORS D2 LES FRAIS DES ARBITRES- ASSISTANTS SONT A LA CHARGE DES DEUX CLUBS
(règlement sur place).
- 8 – Pour les rencontres de Coupe de Lyon et du Rhône Seniors, à compter des 32èmes de Finale, les arbitres sont défrayés directement par le District (pas d'envoi de fiches de frais).
Pour les Finales des Coupes de Groupements, (seniors, jeunes, U13) : les arbitres et jeunes arbitres sont défrayés directement par le District (pas d'envoi de fiches de frais).